

COMMUNAUTÉ DE COMMUNE DU NORD-BASSIN

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 DECEMBRE 2003

~~

Le 27 décembre 2003, à 9h30, les membres du Conseil Communautaire sont réunis à la Mairie d'Audenge sur la convocation qui leur a été adressée par M. Francis Gadou, Maire d'Audenge, commune siège de la Communauté.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Gadou qui procède à l'appel des délégués élus par les Conseils municipaux :

ANDERNOS :

Titulaires	Suppléants
Jean-Claude Cabanel	Joël Delmas
Joël Clavé	Jean-jacques Montané
Jean-Pierre Laulom	Philippe Baconnet
Philippe Pérusat	Bernard Cancalon
Claire Venesi	Anne-marie Gielczynski

ARES :

Titulaires	Suppléants
M. Roger Macrez	M. Alain Debelleix
Mme Dominique Pallet	M. Jean-Charles Dugeny
M. Jean-guy Perrière	M. François Chambolle

AUDENGE :

Titulaires	Suppléants
M. Jean Bibard	Mme Margari Liarçou
M. Francis Gadou	Mme Marguerite Turpin
M. Paul Leguay	M. Bernard Prédignac

BIGANOS :

Titulaires	Suppléants
M. Jean Courde	Mme Hélène Guinaud
Melle Martine Galloux	M. Bruno Lafon
M. Pierre Landais	Mme Denise Bassibey
M. Lucien Mounaix (excusé)	Mme Lucienne Saintarens

LANTON :

Titulaires	Suppléants
M. André Boerez	M. Christian Balsez
M. Christian Gaubert	M. Philippe Préchac
Mme Colette Macler	Mme Annick Deguille

LEGE-CAP FERRET :

Titulaires	Suppléants
Mme Martine Darbo	Mme Christiane Mezel
M. Laurent Maupile (procuration)	Mme Lucette Lorient
M. J-F. Renard (procuration)	M. Michel Cougoul
M. Michel Sammarcelli	M. Guy Darnaudguilhem

MARCHEPRIME :

Titulaires	Suppléants
M. Serge Baudy	M. Jean-Bernard Vignacq
M. Michel Londeix	M. Manuel Martinez
Mme Patricia Symphor	M. Jean Blouin

MIOS :

Titulaires	Suppléants
M. François Cazis	M. Jean-Claude Duphil
M. Daniel Dubourg (excusé)	Mme Monique Lecocq
M. Jean-Pierre Jarry	Mme Marie-Danièle Migayron

Le Conseil choisi Mme Pallet et M. Gadou comme secrétaires de séance.

M. Gadou cède la place à M. Bibard, Doyen d'âge.

M. Pérusat propose la candidature de M. Baudy à la présidence de la Communauté de communes.

ELECTION DU PRESIDENT

Premier tour de scrutin

Se sont portés candidats : Monsieur Serge Baudy.

Chaque Conseiller Communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	28
A déduire : bulletins litigieux énumérés au code électoral (ces bulletins devront être annexés au procès-verbal)	2 nuls 11 blancs
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8

Ont obtenu :

- M. Baudy 15 voix

M. Baudy, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

Il procède à l'allocution suivante :

« Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, chers amis,

En me faisant l'honneur de me porter à la présidence de la communauté de communes du Nord Bassin, vous témoignez de l'esprit d'équité et de cette volonté déterminée, enthousiaste et ambitieuse de construire et développer cette intercommunalité pour laquelle nous avons voulu associer nos communes respectives.

En saluant chacune et chacun d'entre vous, je tiens à vous remercier pour la confiance que vous me faites de présider aux choix de notre assemblée et de représenter notre territoire.

Je suis d'autant plus conscient de l'importance de cette charge que je mesure bien le caractère exceptionnel de l'étape que nous franchissons aujourd'hui et dont l'enjeu dépasse les frontières de notre canton.

Mes chers collègues, on a coutume de dire que l'union fait la force. C'est souvent vrai.

Cependant je pense que l'union n'a de valeur que dans le partage d'objectifs identiques, que dans la mobilisation de moyens complémentaires, que dans la volonté d'œuvrer ensemble sur un territoire commun.

Et même si l'intercommunalité n'est pas la panacée universelle, elle incarne la réalité communale et elle est un gage d'efficacité.

La coopération intercommunale ne se conçoit et ne se justifie que dans la mesure où sont respectées et pérennisées l'identité et l'autonomie de nos communes.

J'ai déjà eu l'occasion d'évoquer avec vous l'esprit qui m'anime. L'intercommunalité se construit en veillant à faire fonctionner le précieux principe de la subsidiarité : les communes doivent faire seules ce qu'elles peuvent faire seules et faire avec d'autres ce qu'elles ne peuvent plus faire seules.

L'intercommunalité ce n'est pas « la même chose pour tous » mais des projets au service d'un intérêt communautaire qui concerne chacun d'entre nous.

La complémentarité n'est pas un vain mot et je pense que travailler ensemble ne veut pas dire tout mettre dans le pot commun et y perdre son identité et sa capacité de décision.

C'est au contraire se donner à plusieurs les moyens d'une plus grande efficacité, d'une meilleure compétence et de meilleures ressources financières.

C'est aussi pouvoir parler d'une seule voix face à nos partenaires : Conseil Général, Préfet, Conseil Régional, syndicats divers, et ainsi mieux défendre nos intérêts.

Mes chers collègues, je vous invite dès maintenant à réfléchir ensemble sur les actions que nous devons mener pour développer notre intercommunalité.

Sachons en particulier illustrer l'intervention intercommunale directement active sur le terrain :

- La protection de l'environnement, l'organisation de la collecte du traitement des déchets ménagers et l'harmonisation des déchetteries sera notre premier défi.

- Notre communauté de communes dispose d'atouts indéniables.

A proximité du Commissariat à l'Energie Atomique et de son laser mégajoule, réalisation d'intérêt national, nous sommes situés au centre de la route des lasers.

La constitution de réserves foncières, le développement économique, le renforcement du commerce et de l'artisanat local seront notre deuxième défi.

- Enfin dans le domaine des compétences proposées, la culture, le sport, les transports, l'environnement et le cadre de vie seront intimement liés au développement économique afin de permettre aux hommes et aux femmes de notre territoire, de mieux vivre et travailler au pays. Ce sera notre troisième défi.

- D'autres actions seront examinées, comme la création et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, l'élaboration du SCOT du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Èyre, le projet de la voie de contournement ouest de Bordeaux, l'élaboration d'un P.L.H. (programme local d'habitat) et dans un avenir proche la mise en place du Pays.

Voilà, Mesdames, Messieurs, chers collègues, chers amis, les quelques réflexions que je voulais vous livrer au travers d'un projet de territoire qu'il nous reste à élaborer pour affirmer et promouvoir une identité rassembleuse et respectée.

Vous pouvez compter sur moi, comme j'espère compter sur vous tous, afin de travailler ensemble avec efficacité, dans l'intérêt commun des femmes et des hommes de nos communes et pour l'avenir de nos enfants.

Donner un sens à notre action, créer des réels pouvoirs de proximité pour permettre une renaissance d'un humanisme plus proche, plus généreux, un droit à une espérance pour tous, telles sont mes ambitions que je vous invite à partager, dans la justice, la démocratie, la fraternité et j'ajouterai la solidarité. Ce sera notre ultime défi.

Je vous remercie. »

M. le Président demande alors une suspension de séance et invite les Maires à se retrouver afin de discuter quelques minutes.

Après environ 15 minutes, la séance reprend. M. Jarry demande la parole et s'adresse à M. le Président :

« Monsieur le Président, je tiens d'abord à vous féliciter pour votre élection.

Cependant, on peut constater que vous venez d'être élu par l'ensemble des membres titulaires qui ont été, et dès l'origine, contre l'intercommunalité.

Je voudrais ajouter : vous avez demandé une interruption de séance afin de discuter dans un bureau en catimini avec uniquement les maires des 7 autres communes du canton. Je trouve que cette façon de faire est, de votre part, anti démocratique. En effet, pour l'instant, il y a un Président et 27 titulaires. Si une telle manière de procéder devait se reproduire, c'est à dire laisser à l'écart certains membres titulaires, je peux vous assurer que je ne resterai pas longtemps membre de notre nouvelle communauté de communes que vous présidez ».

M. le président répond que cette suspension était prévue.

M. le président propose que le Bureau comporte 8 membres, dont le Président et 3 vices Président. Le conseil en est d'accord et l'on procède aux élections.

ELECTION DU 1^{er} VICE-PRESIDENT

Premier tour de scrutin

Se sont portés candidats : M. Jean-Guy Perrière

Chaque Conseiller Communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	28
A déduire : bulletins litigieux énumérés au code électoral (ces bulletins devront être annexés au procès-verbal)	13 blancs
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8

Ont obtenu :

- M. Perrière 15 voix

M. Perrière ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Vice-Président et a été immédiatement installé.

ELECTION DU 2^{ème} VICE-PRESIDENT

Premier tour de scrutin

Se sont portés candidats : M. Jean COURDE

Chaque Conseiller Communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	28
A déduire : bulletins litigieux énumérés au code électoral (ces bulletins devront être annexés au procès-verbal)	11 blancs
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	17
Majorité absolue	9

Ont obtenu :

- M. Jean Courde 17 voix

M. Courde ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Vice-Président et a été immédiatement installé.

ELECTION DU 3^{ème} VICE-PRESIDENT

Premier tour de scrutin

Se sont portés candidats : Monsieur Philippe Pérusat.

Chaque Conseiller Communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	28
A déduire : bulletins litigieux énumérés au code électoral (ces bulletins devront être annexés au procès-verbal)	8 blancs 5 nuls
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8

Ont obtenu :

- M. Pérusat 15 voix

M. Pérusat ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Vice-Président et a été immédiatement installé.

Le conseil convient à l'unanimité que les 4 sièges de membres du bureau restant reviennent à Messieurs Gadou, Cazis, Sammarcelli et Gaubert.

Le conseil fixe la date de la prochaine réunion de la Communauté de communes au mercredi 14 janvier, 18h, en Mairie de Marcheprime.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le président clos la séance.